cerfa N° 10937 * 20
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

① BILAN-ACTIF

DGFiP N° 2050-SD 2018

Désignation de l'entreprise : PONTARLIER DIFF EURL — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise ENTRE LES DEUX CHEMINS 25300 DOUBS — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 4 7 7 7 4 3 6 9 4 0 0 0 2 8 — Néant ☐ *

Exercice N clos le : 31/12/2017

04B536
TRIBUNAL D'INSTANCE DE MULHOUSE
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
Date d'enregistrement au Greffe 2-11-18
N° DU DEPOT 18 B8 169
LE GREFFIER

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	730	AG	418	312
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP	218 396	AQ	140 586	77 810
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	1 469	AS	1 469	
	Autres immobilisations corporelles	AT	281 958	AU	253 747	28 211
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	31 245	BI		31 245
	TOTAL (II)	BJ	533 798	BK	396 220	137 578
ACTIF CIRCULANT — STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT	581 350	BU	31 234	550 116
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	1 500	BW		1 500
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	1 051	BY	146	905
	Autres créances (3)	BZ	411 700	CA		411 700
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :.....)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	159 577	CG		159 577
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	8 887	CI		8 887
	TOTAL (III)	CJ	1 164 066	CK	31 380	1 132 686
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Écarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1 697 864	1A	427 600	1 270 264

CERTIFIÉ CONFORME

Renvois: (1) Dont droit au bail : | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP | (3) Part à plus d'un an : CR 354 473

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

N° 2050-SD Editions Informatiques Comptables Janvier 2018

cerfa N° 10938 * 20

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

② BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051-SD 2018

Désignation de l'entreprise **PONTARLIER DIFF EURL** — Néant ☐*

				Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 8 000)		DA	8 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence	EK	DC	
	Réserve légale (3)		DD	800
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	B1	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *	EJ	DG	587 059
	Report à nouveau		DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	110 403
	Subventions d'investissement		DJ	8 645
	Provisions réglementées*		DK	
	TOTAL (I)		DL	714 908
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM	
	Avances conditionnées		DN	
	TOTAL (II)		DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	
	Provisions pour charges		DQ	
	TOTAL (III)		DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS	
	Autres emprunts obligataires		DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	15 298
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs	EI	DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	465 688
	Dettes fiscales et sociales		DY	74 370
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	
	Autres dettes		EA	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB	
	TOTAL (IV)		EC	555 356
	Ecarts de conversion passif* **(V)**		ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	1 270 264

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Écart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	554 167
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	10

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

N° 2051-SD Editions Informatiques Comptables Janvier 2018

cerfa N° 10167 * 22
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052-SD 2018

Désignation de l'entreprise : **PONTARLIER DIFF EURL** — Néant ☐ *

			Exercice N					
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	1 790 927	FB	2 264	FC	1 793 191	
	Production vendue biens*	FD	539	FE		FF	539	
	Production vendue services*	FG		FH		FI		
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	1 791 466	FK	2 264	FL	1 793 730	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	11 400	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	15 843	
	Autres produits (1) (11)					FQ	4	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	1 820 977	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	975 646	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(5 881)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	314 906	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	37 547	
	Salaires et traitements*					FY	206 659	
	Charges sociales (10)					FZ	31 795	
DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations - dotations aux amortissements*					GA	22 018	
	Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB		
	Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	31 234	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	53 541	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	1 667 467	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	153 511	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	4 158	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN	1 730	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	5 888	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	3 099	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	3 099	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	2 789	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	156 299	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

N° 2052-SD Editions Informatiques Comptables Janvier 2018

cerfa N° 10947 * 20
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053-SD 2018

Désignation de l'entreprise PONTARLIER DIFF EURL — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital*	HB	1 500
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	1 500
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 *bis*)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital*	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 *ter*)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	1 500
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices* (X)		HK	47 396
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 828 365
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 717 962
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	110 403
RENVOIS (1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	
(3) Dont	- Crédit-bail mobilier*	HP	
	- Crédit-bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	3 647
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(6 *bis*)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 *bis* du C.G.I.)	HX	
(6 *ter*)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	30
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	53 510
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives -A6	obligatoires A9	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Q-P SUBV.INVEST.VIREE RESULTAT 2017		1 500

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N° 2053-SD Editions Informatiques Comptables Janvier 2018

cerfa N° 10169 * 22
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

⑤ IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054-SD 2018

Désignation de l'entreprise **PONTARLIER DIFF EURL** — Néant ☐ *

CADRE A — IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice (1)	Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence (2)	Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste (3)
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	CZ	D8	D9
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	730 KD	KE	KF
CORPORELLES	Terrains	KG	KH	KI
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre [Dont Composants L9]	KJ	KK	KL
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui [Dont Composants M1]	KM	KN	KO
CORPORELLES	Constructions — Installations générales, agencements* et aménagements des constructions [Dont Composants M2]	218 396 KP	KQ	KR
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels [Dont Composants M3]	6 385 KS	KT	KU
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers*	260 213 KV	KW	2 125 KX
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport*	KY	KZ	LA
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique	19 564 LB	LC	1 077 LD
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers*	LE	LF	LG
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours	LH	LI	LJ
CORPORELLES	Avances et acomptes	LK	LL	LM
CORPORELLES	TOTAL III	504 558 LN	LO	3 202 LP
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G	8M	8T
FINANCIÈRES	Autres participations	8U	8V	8W
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés	1P	1R	1S
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières	31 245 1T	1U	1V
FINANCIÈRES	TOTAL IV	31 245 LQ	LR	LS
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	536 533 ØG	ØH	3 202 ØJ

CADRE B — IMMOBILISATIONS		Diminutions: par virement de poste à poste (1)	Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence (2)	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice (3)	Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence — Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice (4)
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	IN	CØ	DØ	D7
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	IO	LV	730 LW	1X
CORPORELLES	Terrains	IP	LX	LY	LZ
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre	IQ	MA	MB	MC
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui	IR	MD	ME	MF
CORPORELLES	Constructions — Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS	MG	218 396 MH	MI
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT	4 916 MJ	1 469 MK	ML
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU	MM	262 338 MN	MO
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	IV	MP	MQ	MR
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW	1 020 MS	19 620 MT	MU
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers*	IX	MV	MW	MX
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours	MY	MZ	NA	NB
CORPORELLES	Avances et acomptes	NC	ND	NE	NF
CORPORELLES	TOTAL III	IY	5 936 NG	501 823 NH	NI
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ	ØU	M7	ØW
FINANCIÈRES	Autres participations	IØ	ØX	ØY	ØZ
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés	I1	2B	2C	2D
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières	I2	2E	31 245 2F	2G
FINANCIÈRES	TOTAL IV	I3	NJ	31 245 NK	2H
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	I4	5 936 ØK	533 798 ØL	ØM

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT (Ne pas reporter le montant des centimes)*

N° 2054-SD Editions Informatiques Comptables Janvier 2018

cerfa N° 10172 * 22

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

⑥ **AMORTISSEMENTS**

DGFiP N° 2055-SD 2018

Désignation de l'entreprise PONTARLIER DIFF EURL — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	175	PF	243	PG		PH	418
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	127 183	PW	13 403	PX		PY	140 586
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	6 326	QA	59	QB	4 916	QC	1 469
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	236 600	QE	4 921	QF		QG	241 520
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	9 854	QM	3 392	QN	1 020	QO	12 226
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	379 963	QV	21 775	QW	5 936	QX	395 802
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	380 138	ØP	22 018	ØQ	5 936	ØR	396 220

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III + IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY		Total général non ventilé (NW - NY)	NZ								

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

N° 2055-SD Editions Informatiques Comptables Janvier 2018

cerfa N° 10949 * 20

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

⑦ PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056-SD 2018

Désignation de l'entreprise **PONTARLIER DIFF EURL** — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 *bis* A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 *quinquies* H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer*	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H	
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	sur immobilisations - autres immobilisations financières(1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N	15 813	6P	31 234	6R	15 813	6S	31 234
	Sur comptes clients	6T	146	6U		6V		6W	146
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	15 959	TY	31 234	TZ	15 813	UA	31 380
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	15 959	UB	31 234	UC	15 813	UD	31 380
	Dont dotations et reprises - d'exploitation			UE	31 234	UF	15 813		
	Dont dotations et reprises - financières			UG		UH			
	Dont dotations et reprises - exceptionnelles			UJ		UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I. — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Editions Informatiques Comptables Janvier 2018

N° 2056-SD

cerfa N° 10950 * 20
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

(8) **ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE***

DGFiP N° 2057-SD 2018

Désignation de l'entreprise : PONTARLIER DIFF EURL — Néant ☐ *

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN		
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US		
	Autres immobilisations financières	UT	31 245	UV		UW	31 245	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	218		218			
	Autres créances clients	UX	833		833			
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	Z1						
	Personnel et comptes rattachés	UY						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ						
	État et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM						
	État et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	8 541		8 541			
	État et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN						
	État et autres collectivités publiques — Divers	VP						
	Groupe et associés (2)	VC	354 473				354 473	
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	48 687		48 687			
	Charges constatées d'avance	VS	8 887		8 887			
	TOTAUX	VT	452 883	VU	67 165	VV	385 718	
RENVOIS (1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD						
	Montant des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE						
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF						

CADRE B — ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	10	10		
	à plus d' 1 an à l'origine	VH	15 288	14 099	1 189	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	465 688	465 688		
Personnel et comptes rattachés		8C	24 439	24 439		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	15 762	15 762		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	23 354	23 354		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	10 815	10 815		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K				
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	555 356	VZ 554 167	1 189	
RENVOIS (1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	13 714	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

N° 2057-SD Editions Informatiques Comptables Janvier 2018

cerfa N° 10951 * 20

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

⑨ DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058-A-SD 2018

Désignation de l'entreprise : PONTARLIER DIFF EURL | Formulaire déposé au titre de l'IR | ET | Néant ☐ * | Exercice N, clos le : 31/12/2017

I. RÉINTÉGRATIONS

	BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WA	110 403
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	de l'exploitant ou des associés					WB	
		de son conjoint		moins part déductible*		à réintégrer :	WC	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE		XE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	8 036	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-*bis*)	XX		XW	8 036
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 212 *bis*)*	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)						I7	47 396
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme – imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)						I8	
	Moins-values nettes à long terme - imposées au taux de 0 %						ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* - Plus-values nettes à court terme						WN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* - Plus-values soumises au régime des fusions						WO	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						XR	
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*	Intérêts excédentaires (art 39-1-3° et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW	WQ	
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		
	Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3	
	TOTAL I						WR	165 835

II. DÉDUCTIONS

	PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WS			
	Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *						WT			
	Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)						WU	8 036		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme - imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						WV			
	Plus-values nettes à long terme - imposées au taux de 0 %						WH			
	Plus-values nettes à long terme - imposées au taux de 19 %						WP			
	Plus-values nettes à long terme - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW			
	Plus-values nettes à long terme - imputées sur les déficits antérieurs						XB			
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6			
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						WZ			
	Régime des sociétés mères et des filiales* Produit net des actions et parts d'intérêts : Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A					XA			
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *.						ZY			
	Majoration d'amortissement *						XD			
Abattement sur le bénéfice et exonérations *	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 *septies*)	K9		Entreprises nouvelles 44-*sexies*)	L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 *sexies* A)	L5	XF	
	Pôle de compétitivité hors CICE (Art. 44-*undecies*)	L6		Société investissements immobilier cotées (art. 208 C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 *terdecies*)	PA		
	ZFU-TE (art. 44-*octies* et *octies* A)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 *duodecies*)	IF		Zone franche d'activité (art. 44 *quaterdecies*)	XC		
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 *quindecies*)				PC		
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)								XS	
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9		Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI			XG	15 610
	Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y2	
	TOTAL II								XH	23 646

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XI	142 189
	déficit (II moins I)	XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *		ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *		XL	
RÉSULTAT FISCAL	**BÉNÉFICE** (ligne XN) ou **DÉFICIT** reportable en avant (ligne XO)	XN	142 189
		XO	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

N° 2058-A-SD Editions Informatiques Comptables Janvier 2018

DGFiP N° 2058-A-SD2018
ANNEXE

⑨ DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Désignation de l'entreprise PONTARLIER DIFF EURL

Détail des déductions diverses	Exercice N
Q-P SUBVENTION INVEST. VIREE AU RESULTAT	1 500
Produit d'impôt	14 110

cerfa N° 10952 * 20

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

DGFiP N° 2058-B-SD 2018

⑩ DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

Désignation de l'entreprise PONTARLIER DIFF EURL — Néant ☐*

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° *bis* Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	22 786

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° *bis* Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges*				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation*				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
TAXES S/GRANDE SURFACE	9K	8 036	9L	8 036
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	8 036	YO	8 036
à reporter au tableau 2058-A :		ligne WI		ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 *septies* du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher) — XU ☐

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

N° 2058-B-SD Editions Informatiques Comptables Janvier 2018

cerfa N° 10953 * 20

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(11)

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFiP N° 2058-C-SD 2018

Désignation de l'entreprise **PONTARLIER DIFF EURL** — Néant ☐ *

ORIGINES				AFFECTATIONS			
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC			Affectations aux réserves - Réserves légales	ZB		
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	132 605		Affectations aux réserves - Autres réserves	ZD	132 605	
Prélèvements sur les réserves	ØE			Dividendes	ZE		
				Autres répartitions	ZF		
				Report à nouveau	ZG		
TOTAL I	ØF	132 605		(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II	ZH	132 605	

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Exercice N :

ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit bail)	J7		YQ			
	- Engagements de crédit-bail immobilier			YR			
	- Effets portés à l'escompte et non échus			YS			
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance			YT			
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8	126 558	XQ		132 310	
	- Personnel extérieur à l'entreprise			YU		6 589	
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS		44 171	
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV			
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES		ST		131 836	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			ZJ		314 906	
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE			YW		2 493	
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS		9Z		35 054	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			YX		37 547	
T.V.A.	- Montant de la TVA collectée			YY		356 211	
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ		270 922	
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2017) *			ØB		199 482	
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*			ØS			
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *			ZK		1.67 %	
	- Numéro de centre agréé *	XP			- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)	Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 *bis* du CGI pour l'entreprise donatrice			RG			
	- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 *octies*			RH			

RÉGIME DE GROUPE*								
Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA	142 189	Plus-values à 15 %	JK	0	Plus-values à 0 %	JL	0
			Plus-values à 19 %	JM	0	Imputations	JC	14 110
Groupe : résultat d'ensemble.	JD	(365 073)	Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO	
			Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF	65 005

Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale — JH : 2

N° SIRET de la société mère du groupe — JJ : 4 3 8 5 9 3 7 8 2 0 0 0 1 6

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

N° 2058-C-SD Editions Informatiques Comptables Janvier 2018

cerfa N° 10179 * 22

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

⑫ DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFiP N° 2059-A-SD 2018

Désignation de l'entreprise : **PONTARLIER DIFF EURL** — Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①	Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I - Immobilisations*	1	ORDINATEUR DX 2200 +	1 020		1 020		0
	2	GERBEUR TELESKOP	4 916		4 916		0
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

		Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées * — Court terme ⑨	Long terme ⑩ 19 %	Long terme ⑩ 15 % ou 12,80 %	Long terme ⑩ 0 %	Plus-value taxables à 19 % (1) ⑪
I - Immobilisations*	1	0	0					
	2	0	0					
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans						
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
		CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total de la rubrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑨)						
		CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total de la rubrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑩)						
		CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % (⑪)						

(A) (B) Ventilation par taux (C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 *bis* JA, 208 C et 210 E du CGI.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

N° 2059-A-SD Editions Informatiques Comptables Janvier 2018

cerfa N° 10954 * 20

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

⑬ **AFFECTATION DES PLUS-VALUES À COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT**

DGFiP N° 2059-B-SD 2018

Désignation de l'entreprise : PONTARLIER DIFF EURL	Formulaire déposé au titre de l'IR	EU		Néant ☒ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 *quaterdecies* 1 *ter* et 1 *quater* CGI)				
	TOTAL 1				

	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de	N - 1				
		N - 2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 *quaterdecies* 1 *ter* et 1 *quater* du CGI) (à préciser) au titre de :	N - 1				
		N - 2				
		N - 3				
		N - 4				
		N - 5				
		N - 6				
		N - 7				
		N - 8				
		N - 9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

N° 2059-B-SD Editions Informatiques ComptablesJanvier 2018

cerfa N° 10955 * 20

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

(14) SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME

DGFiP N° 2059-C-SD 2018

Désignation de l'entreprise : PONTARLIER DIFF EURL — Néant [X] *

● Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
● Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ● ou 12,80 % ●.	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ●.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ●.	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 12,80 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1			
	N - 2			
	N - 3			
	N - 4			
	N - 5			
	N - 6			
	N - 7			
	N - 8			
	N - 9			
	N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col.J=S+D+F–G–H
		À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a *sexies*-0 du CGI) ③	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a *sexies-0 bis* du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % (1) ⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1						
	N - 2						
	N - 3						
	N - 4						
	N - 5						
	N - 6						
	N - 7						
	N - 8						
	N - 9						
	N - 10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

N° 2059-C-SD Editions Informatiques Comptables Janvier 2018

cerfa N° 10182 * 23

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

(15) **RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME**
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR ELUCTUATION DES COURS

DGFiP N° 2059-D-SD 2018

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise : PONTARLIER DIFF EURL

Néant [X] *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice (1)	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année (2)	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice (5)
		donnant lieu à complément d'impôt (3)	ne donnant pas lieu à complément d'impôt (4)	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

N° 2069-D-SD Editions Informatiques Comptables Janvier 2018

Annexe

Principes, règles et méthodes comptables

Généralités sur les règles comptables

L'élaboration et la présentation des comptes annuels ont été effectués conformément aux principes comptables généralement admis en France selon la réglementation en vigueur résultant du règlement de l'ANC n° 2014-03.

L'application des conventions générales s'est fait dans le respect du principe de prudence, de permanence des méthodes, d'indépendance des exercices et de continuité d'exploitation.

Les éléments inscrits en comptabilité ont été évalués selon la méthode des coûts historiques.

Les titres détenus par l'entreprise ont été comptabilisés sur la base du coût d'acquisition. A l'inventaire, si leur valeur d'évaluation retenue est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est enregistrée.

Les stocks et en-cours sont évalués selon leur coût d'acquisition (biens acquis à titre onéreux) ou selon leur coût de production (biens produits).

Les informations complémentaires sur le bilan, le compte de résultat, ainsi que ceux relatifs aux engagements de l'entreprise et aux informations diverses sont présentées dans les notes ci-jointes.

Autres informations sur les règles comptables

La société PONTARLIER DIFF étant détenue à 100% par la société ALSAFOR S.A.S., les résultats fiscaux du groupe font l'objet du régime d'intégration fiscale.

A ce titre la société a déterminé son résultat comme si elle n'était pas intégrée et constate en charge et en dette à l'égard de la société mère intégrante le montant de l'impôt sur les bénéfices dont elle aurait été redevable à défaut d'intégration.

Il convient également de signaler pour mémoire la responsabilité solidaire des sociétés intégrées pour le paiement de l'impôt.

Immobilisations

CONSEQUENCES DES REFORMES DU DROIT COMPTABLE VISANT A CONVERGER VERS LES REGLES INTERNATIONALES DITES "IAS-IFRS"

1/ LES ACTIFS

La définition des actifs immobilisés est précisée à l'article PCG 211-1 à PCG 211-3. Quant aux règles d'évaluation des actifs amortissables, il y a lieu de se référer aux articles PCG 322-1 à PCG 322-5.

2 / NOTRE SITUATION EU EGARD AUX TEXTES CI-DESSUS

En ce qui concerne nos immobilisations, nous ne disposons d'aucun bien susceptible d'être décomposé et dont les différents éléments auraient une durée d'utilisation différente de la structure.

Compte tenu de la nature de nos immobilisations (matériel de bureau, agencements), aucune valeur résiduelle ne peut être évaluée de façon fiable, de sorte que les immobilisations sont amorties sur leur coût d'acquisition total.

Aucun indice interne ou externe a mis en évidence que les valeurs vénales ou d'usage seraient significativement inférieures aux valeurs nettes comptables, c'est pourquoi aucune dépréciation n'est constatée en sus des amortissements annuels.

Mouvements des immobilisations brutes

Désignation	Valeurs brutes début exercice	Mouvements de l'exercice		Valeurs brutes fin exercice
		Acquisitions	Cessions Virements	
Immobilisations incorporelles				
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Site et outils internet				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	730			730
Total	**730**			**730**
Immobilisations corporelles				
- Terrains				
- Constructions . sur sol propre				
. sur sol d'autrui				
. installation agencement aménag.	218 396			218 396
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	6 385		4 916	1 469
- Autres immobilisations corporelles				
. instal, agencements, aménagements divers	260 213	2 125		262 338
. matériel de transport				
. matériel de bureau	19 564	1 077	1 020	19 620
. emballages récupérables, divers				
- Immobilisations en cours				
- Avances et acomptes				
Total	**504 558**	**3 202**	**5 936**	**501 823**
Immobilisations financières				
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	31 245			31 245
Total	**31 245**			**31 245**
Total général	**536 533**	**3 202**	**5 936**	**533 798**

Mouvements des amortissements

Immobilisations amortissables	Amortissements début exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements fin exercice
		Dotations	Diminutions	
Immobilisations incorporelles				
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Site et outils internet				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	175	243		418
Total	**175**	**243**		**418**
Immobilisations corporelles				
- Terrains				
- Constructions . Sur sol propre				
. Sur sol d'autrui				
. Installation agencement aménag.	127 183	13 403		140 586
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	6 326	59	4 916	1 469
- Autres immobilisations corporelles				
. Instal, agencements, aménagements divers	236 600	4 921		241 520
. Matériel de transport				
. Matériel de bureau	9 854	3 392	1 020	12 226
. Emballages récupérables, divers				
Total	**379 963**	**21 775**	**5 936**	**395 801**
Total général	**380 138**	**22 018**	**5 936**	**396 219**

Modes et durées d'amortissement

Désignation	Modes	Durées
Immobilisations incorporelles		
- Frais d'établissement		
- Frais de développement		
- Concessions, brevets et droits similaires		
- Fonds commercial		
- Autres immobilisations incorporelles	Linéaire	3 ans
Immobilisations corporelles		
- Terrains		
- Constructions	Linéaire	de 5 à 20 ans
- Installations techniques, matériels et outillages	Linéaire	8 ans
- Autres immobilisations corporelles	Linéaire	de 3 à 10 ans
. Instal, agencements, aménagements divers		
. Matériel de transport		
. Matériel de bureau		
. Emballages récupérables, divers		

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré-premier sorti".

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci -dessus et le cours du jour où la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Mode de valorisation des stocks

Désignation	Mode de valorisation
STOCK DE MARCHANDISES	DERNIER PRIX D'ACHAT HT

Créances

Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Comptes de régularisation actif

Détail des charges constatées d'avance

Désignation	Période		Exploitation	Financier	Exceptionnel
	du	au			
Autres achats et charges externes	01/01/2018	31/12/2018	5 955		
CVAE CONSTATEES AVANCE	01/01/2018	31/12/2018	2 932		
		Total	**8 887**		

Capitaux propres

La société PONTARLIER DIFF est une filiale détenue à 100 % par la société de droit français

ALSAFOR S.A.S.
ayant son siège social :38, rue du Dahlia
68260 KINGERSHEIM
SIRET : 438 593 782 00016 RCS MULHOUSE

Composition du capital social

Désignation	Actions ou parts sociales		
	Nombre	Valeur Unitaire	Total
Au début de l'exercice	800	10,00	8 000
Emises dans l'exercice			
Remboursées dans l'exercice			
A la fin de l'exercice	800	10,00	8 000
Augmentation de capital par incorporation de réserves			
Réduction de capital par prélèvement sur les réserves			

Subventions d'investissement

Désignation	Brut	Amortissement	Net
SUBVENTION D'INVESTISSEMENT DE MISE A NIVEAU	15 000	6 355	8 645
Total	**15 000**	**6 355**	**8 645**

Amortissements des subventions d'investissement

Désignation	Amortissements début exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements fin exercice
		Dotations	Diminutions	
SUBVENTION D'INVESTISSEMENT DE MISE A NIVEAU	4 855	1 500		6 355
Total	**4 855**	**1 500**		**6 355**

Provisions pour risques et charges

CONSEQUENCES DES REFORMES DU DROIT COMPTABLE VISANT A CONVERGER VERS LES REGLES INTERNATIONALES DITES "IAS-IFRS"

1/ LE PASSIF EXTERNE

L'article PCG 335-1 précise que la constatation de provisions pour la totalité des engagements à l'égard des membres du personnel actif et retraité, conduisant à une meilleure information financière, est considérée comme une méthode préférentielle [voir CC L. 123-13] [ACU 00-A] [REC 03-R-01] et [ACU 04-A].

2 / NOTRE SITUATION EU EGARD AUX TEXTES CI-DESSUS

Les obligations pouvant incomber à notre société au regard des textes ci-dessus représentent essentiellement la probabilité actuarielle des indemnités de fin de carrière.

Les hypothèses suivantes sont :
* Table de mortalité TG 05
* Taux d'actualisation : 1,30 %
* Age de départ à la retraite : 67 ans à l'initiative du salarié
* Convention collective : CCN Commerce de détail non alimentaire
* Augmentation annuelle des salaires : 2 % constant
* Taux de charges sociales patronales : 22,05 %

On aboutit à un montant de **dette actuarielle de 9 042 € non provisionnée.**

Impôt sur les bénéfices

A/ RAPPEL DE LA CONVENTION RELATIVE AU REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES :

En application de l'article 223 A du Code général des impôts, la Société Intégrante est considérée comme seul redevable de l'impôt sur les sociétés, le cas échéant, des intérêts de retard, des majorations et amendes fiscales dus par les sociétés membre du groupe.

L'application du régime d'intégration conduit en général à considérer les sociétés intégrées comme solidaires pour le paiement de ces impôts, et ceci pour un montant égal à ce qu'elles auraient dû acquitter si elles n'étaient pas membres du groupe.

Par conséquent, il a été jugé utile de prévoir une convention qui a pour objet d'organiser la répartition entre la Société Intégrée et la Société Intégrante des impositions centralisées sur la Société Intégrante, de définir le sort des économies d'impôts réalisés dans le cadre de l'intégration fiscale et de régler l'imputation des conséquences fiscales d'une éventuelle sortie de groupe.

Le principe général de cette convention est que l'adhésion des sociétés au régime d'intégration fiscale ne doit pas avoir pour effet de placer les filiales dans une position plus défavorable que celle qui aurait été la leur en l'absence d'intégration fiscale.

1/ Paiement de l'impôt sur les sociétés par la Société Intégrée :

La Société Intégrée s'engage à payer à la Société Intégrante les acomptes d'impôt sur les sociétés, le solde d'impôt sur les sociétés ainsi que le complément d'impôt sur les sociétés en cas de distribution dans les mêmes conditions que si la Société Intégrée n'appartenait pas au groupe intégré constitué avec la Société Intégrante.

En particulier, le résultat propre imposable de la Société Intégrée sera déterminé en tenant compte des règles de droit commun et sera corrigé du montant des déficits reportables qui ne peuvent être imputés que sur ses résultats propres, ainsi que des crédits d'impôts non imputables sur l'imposition sur les distributions dont elle dispose.

2/ Sort des crédits d'impôts :

Dans le cas où la Société Intégrée bénéficie de crédits d'impôts, celle-ci s'engage à les transmettre à la Société Intégrante.

B/ IMPOT SUR LES SOCIETES :

Notre société a dégagé un résultat bénéficiaire et l'impôt sur les sociétés, qui en découle, s'élève à **47 396,00 €uros**. Ce dernier est remonté à la Société Intégrante conformément à notre convention relative au régime fiscal des groupes de sociétés.

C/ LE CREDIT D'IMPOT POUR LA COMPETITIVITE ET L'EMPLOI :

Aux fins d'améliorer la compétitivité des entreprises, la loi de finances rectificative pour 2012 (loi 2012-1510 du 29 décembre 2012, art. 66) a mis en place, à compter du 1er janvier 2013, le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), au bénéfice des entreprises soumises à l'impôt selon un régime réel d'imposition, à raison des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC qu'elles versent à leurs salariés au cours de l'année civile. Son taux est de 4 % au titre des rémunérations versées en 2013 et de 6 % à compter de 2014.

Le crédit d'impôt est imputable sur l'IS et l'excédent non imputé est une créance sur l'État qui peut être utilisée pour le paiement de l'impôt des trois années suivantes. La fraction non utilisée est remboursée à l'expiration de cette période.

Certaines entreprises peuvent demander le remboursement immédiat de la créance CICE non imputée (CGI art. 199 ter C) :
- les PME au sens de la réglementation communautaire ; pour les entreprises autonomes, effectif salarié inférieur à 250 personnes et, soit un CA annuel n'excédant pas 50 M€, soit un total de bilan n'excédant pas 43 M€. Pour les entreprises partenaires ou liées, ces seuils s'apprécient en tenant compte totalement ou partiellement des données des entités liées ;
- les entreprises nouvelles répondant à certaines conditions, pour les créances constatées au titre de l'année de création et des quatre années suivantes ;
- les jeunes entreprises innovantes ;
- les entreprises faisant l'objet d'une procédure de conciliation ou de sauvegarde, de redressement judiciaire ou de liquidation judiciaire.

Dans les groupes intégrés, le montant total du crédit d'impôt pour l'ensemble des sociétés membres du groupe doit être porté sur le relevé de solde 2572 relatif au résultat d'ensemble du groupe.

Le montant du CICE dégagé par notre société durant le présent exercice s'élève à **14 110,00 €uros**, il a été déterminé de la manière suivante :

* Masse salariale éligible au CICE : 201 567,00 €uros,
* Taux de crédit d'impôt pour l'année 2017 : **7%**
* Montant du CICE au titre de l'année 2017 : 201 567,00 € x 7% = 14 110,00 €uros.

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, dans sa note d'information du 28 février 2013 relative au "Traitement comptable en règles françaises du CICE " qu'"en raison de l'objectif poursuivi par le législateur de permettre la diminution des charges de personnel par le CICE, sa comptabilisation, dans les comptes individuels, au crédit d'un sous-compte dédié du compte 64 « Charges de personnel » est justifiée", nous avons enregistré ce produit d'impôt dans le **compte 6490000** "PRODUIT D'IMPOT CICE" pour la somme de **14 110,00 €**, qui fiscalement est non imposable ; par contre, ce CICE a été remonté à la Société Intégrante conformément à notre convention relative au régime fiscal des groupes de sociétés ; la Société Intégrante pourra déduire ce crédit d'impôt de l'impôt sur les sociétés dû par le groupe ou demander le remboursement.

D/ UTILISATION DU CICE D'N-1 :

Le CICE dégagé en n-1 nous a permis d'autofinancer nos investissements et d'améliorer notre besoin en fonds de roulement.

Autres informations

DROIT INDIVIDUEL DE FORMATION (DIF)

La formation professionnelle évolue en profondeur au 1er janvier 2015.

Ces changements mettent en place le **Compte Personnel de Formation (CPF)**, qui remplace le mécanisme de Droit Individuel à la Formation (DIF). Ce nouveau dispositif sera désormais géré, non plus par l'employeur mais par la Caisse des Dépôts et Consignations.

Les caractéristiques du Compte Personnel de Formation (CPF) :

Le Compte Personnel de Formation donne droit au salarié à des heures de formation. Ces heures de formation suivront le salarié tout au long de sa vie professionnelle, même en cas de changement d'entreprise, de statut ou de recherche d'emploi.

Elles seront utilisables pour suivre des formations certifiantes ou qualifiantes.

Dettes garanties par des sûretés réelles

Postes concernés	Dettes garanties	Montant des sûretés	Valeur nette comptable des biens
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	15 264	80 400	137 578
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Total	**15 264**	**80 400**	**137 578**

Détail des charges à payer

Désignation	Montant
FOURNISSEURS_Factures à établir	15 904
CONGES A PAYER	18 670
CHARGES SOCIALES/CONGES A PAYER	4 117
IMPOTS ET TAXES A PAYER	10 815
AGIOS A PAYER	10
Total	**49 516**

Transferts de charges d'exploitation et financières

Désignation	Exploitation	Financiers
TELETHON "CANTHON VEUT ON PEUT"	30	
Total	**30**	

Eléments concernant les entreprises liées et les participations

Désignation	Montant concernant les entreprises	
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation
Avances et acomptes sur immobilisations		
Participations		
Créances rattachées à des participations		
Prêts	354 473	
Avances et acomptes versés sur commandes (actif circulant)		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances	35 057	
Capital souscrit appelé non versé		
Total actif	**389 530**	
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	116 639	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Total passif	**116 639**	
Produits de participation		
Autres produits financiers	3 647	
Total produits	**3 647**	
Charges financières		
Total charges		

Engagements reçus

Désignation	Concernant				
	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Total
- Caution solidaire d'ALSAFOR au profit du CIC				67 000	67 000
Total				**67 000**	**67 000**

Engagements assortis de sûretés réelles

Effectifs

Catégorie	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	1	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	9	
Ouvriers		
Total	**10**	

Echéance des créances

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières	31 245		31 245
Clients douteux ou litigieux	218	218	
Autres créances clients	833	833	
Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie (Provision pour dépréciation antérieurement constituée)			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	8 541	8 541	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers			
Groupe et associés (2)	354 473		354 473
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	48 687	48 687	
Charges constatées d'avance	8 887	8 887	
Totaux	**452 884**	**67 166**	**385 718**

(1) Montants des - Prêts accordés en cours d'exercice
- Remboursements obtenus en cours d'exercice

(2) Prêt et avances consentis aux associés (personnes physiques)

Echéance des dettes

Etat des dettes		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an max. à l'origine	10	10		
	à plus d'1 an à l'origine	15 288	14 099	1 189	
Emprunts et dettes financières divers (1) & (2)					
Fournisseurs et comptes rattachés		465 688	465 688		
Personnel et comptes rattachés		24 439	24 439		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		15 762	15 762		
Impôts sur les bénéfices					
Taxe sur la valeur ajoutée		23 354	23 354		
Obligations cautionnées					
Autres impôts, taxes et assimilés		10 815	10 815		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Groupe et associés (2)					
Autres dettes					
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie					
Produits constatés d'avance					
Total		**555 356**	**554 167**	**1 189**	
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice			(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés physiques		
Emprunts remboursés en cours d'exercice		13 714			

Provisions et dépréciations

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	Augmentations : Dotations de l'ex.	Diminutions : Reprises de l'ex.	Montant à la fin de l'exercice
PROVISIONS REGLEMENTEES					
Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers					
Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)					
Provisions pour hausse des prix					
Amortissements dérogatoires					
Dont majorations exceptionnelles 30%					
Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)					
Autres provisions réglementées					
Total (I)					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
Provisions pour litiges					
Provisions pour garanties données aux clients					
Provisions pour pertes sur marchés à terme					
Provisions pour amendes et pénalités					
Provisions pour pertes de change					
Provisions pour pensions et obligations similaires					
Provisions pour impôts					
Provisions pour renouvellement des immobilisations					
Provisions pour gros entretien et grandes révisions					
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total (II)					
DEPRECIATIONS					
sur Immobilisations	- incorporelles				
	- corporelles				
	- titres mis en équivalence				
	- titres de participation				
	- autres immobilisations financières				
Sur stocks et en cours		15 813	31 234	15 813	31 234
Sur comptes clients		146			146
Autres dépréciations					
Total (III)		**15 959**	**31 234**	**15 813**	**31 380**
Total (I + II + III)		**15 959**	**31 234**	**15 813**	**31 380**
dont dotations et reprises	- d'exploitation		31 234	15 813	
	- financières				
	- exceptionnelles				
Titres mis en équivalence:montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I					

PONTARLIER DIFF
Société à responsabilité limitée au capital de 8.000 euros
Siège social : 38 Rue du Dahlia
68260 KINGERSHEIM
477.743.694 R.C.S. Mulhouse T.I.

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 25 JUIN 2018

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique approuve la proposition de la gérance, et après avoir constaté que les comptes de l'exercice font apparaître un bénéfice de 110.403 euros, décide de l'affecter de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	110.403 euros

Affectation proposée :

Autres réserves	110.403 euros

Conformément à la loi, l'Associé Unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

Certifié conforme
La Gérance

